

ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 JUIN 2015

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 15 juin 2015, à la salle Wilson, 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Membres présents :

M. Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement, président
M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement
Mme Danielle Myrand
M. Marcel Labbé
M. Jean-Pierre Tanguay

Sont également présents :

Karina Chaou, chef de division – Urbanisme, permis et inspections
Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment, secrétaire

Membres absents :

M. François Allard
M. Robert Richer

L'assemblée est ouverte à 19h35.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Marcel Labbé

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant au varia:
-5.1 «406, montée de l'Église – Enseigne sur poteau – Point d'information»
et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 19 MAI 2015

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 2015

Il est proposé par Danielle Myrand,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2015 soit adopté avec la correction au point 3.1 de l'appuyeur qui doit être : « Jean-Pierre Tanguay ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 260, rue Laurier – Nouvelle construction unifamiliale

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Danielle Myrand

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 260, rue Laurier, selon les plans préparés par Yves H. Samuel, architecte, en date du 19 mai 2015 et l'agencement présentés à la demande de permis 3001011427 et sous réserve de la condition suivante :

-que les appareils mécaniques soient localisés dans la cour arrière de la résidence.

- Toiture : GAF Timberline – Weatherd wood
- Brique : Permacon Cinco – Beige Margaux
- Portes & fenêtres: Gentek – Beige antique
- Fenêtres (sous-sol) : Gentek – Blanc
- Soffite & Fascia : Gentek – Beige antique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 961, 1^{ère} avenue – Nouvelle construction unifamiliale

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Christian Larocque,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 961, 1^{ère} avenue, conditionnellement à ce que les travaux de prolongement aux services d'aqueduc et d'égouts soient complétés par l'arrondissement et le tout selon les plans préparés par Alain Pilon, architecte, en date du 16 février 2015 et l'agencement présentés à la demande de permis 3001012106 et sous réserve de la condition suivante :

-que les appareils mécaniques soient localisés dans la cour arrière de la résidence.

- Toiture : BP Mystique – Noir 2 tons
- Pierre : Techo-Bloc – Gris sienna onyx
- Brique : Techo-Bloc – Gris sienna onyx
- Revêtement ext. : Vinyle – Argile
- Fenêtres : Gentek – Argile
- Porte d'entrée : Acier – Noir
- Porte de garage : Gentek – Argile
- Soffite & fascia : Gentek – Argile
- Persiennes : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 855, 4^{ème} avenue – Nouvelle construction unifamiliale

M. Roger Boudreau, propriétaire, est présent afin d'expliquer son projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Danielle Myrand

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 855, 4^{ème} avenue, conditionnellement à ce que les travaux de prolongement aux services d'aqueduc et d'égouts soient complétés par l'arrondissement et le tout selon les plans préparés par Plans Dany Allard inc., en date du 21 avril 2015 et l'agencement présentés à la demande de permis 3001012391 et sous réserve de la condition suivante :

-que les appareils mécaniques soient localisés dans la cour arrière de la résidence.

- Toiture : IKO Cambridge – Noir 2 tons
- Pierre : Bloc architectural 12" x 24"
- Brique : Hanson – Flamenco II
- Vinyle : Gentek – Sable concorde
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffite & fascia : Blanc
- Persiennes : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 356, avenue Charron – Agrandissement de la maison existante

Mme Diana Ruess, propriétaire, est présente afin d'expliquer son projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Marcel Labbé

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement de la résidence située au 356, avenue Charron, le tout selon les plans préparés par Antoine Kassis, ingénieur en date du 28 mai 2015 et l'agencement présentés à la demande de permis 3001016296 :

- Revêtement extérieur : Maibec – Ambré algonguin
- Fenêtres : Brun
- Porte d'entrée : Brun

- Soffite & fascia : Brun
- Toiture : IKO Cambridge – Ardoise « Harvard »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 3264, rue Cherrier – Agrandissement (ajout d'un abri d'auto)

Mme Marie-France Forté, propriétaire, et M. Normand Cuerrier, technologue, sont présents afin d'expliquer le projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Christian Larocque,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement de la résidence située au 3264, rue Cherrier, par l'ajout d'un abri d'auto, le tout selon les plans préparés par Normand Cuerrier, technologue en date du 6 mai 2015 et l'agencement présentés à la demande de permis 3001000253 et sous réserve des conditions suivantes :

- le paysagement de la cour avant;
- l'implantation d'un écran végétal à l'intérieur de la propriété, le long de ligne de la 2^e façade (rue de Blanzly);
- la protection des arbres existants;
- le dépôt d'une garantie financière aux conditions fixées par le Division de l'urbanisme, permis et inspections;
- le dépôt d'un plan d'aménagement paysager.

- Revêtement extérieur : Kaycan – Sandlewood
- Soffite & fascia : Aluminium – Sandlewood
- Toiture : BP – Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)

4.1 63, rue de la Plage-Riviera – Rénovations extérieures de la maison existante

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Marcel Labbé

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément le remplacement du bardeau et le remplacement d'une partie du parement extérieur de la résidence située au 63, rue de la Plage-Riviera, selon les documents soumis à la demande de permis 3001016825 :

- Revêtement ext. : Canixel – Kaki
- Toiture : BP Mystique – Brun classique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) VARIA

5.1 406, montée de l'Église – Enseigne sur poteau – Point d'information

Mme Karina Chaou présente l'enseigne sur poteau qui sera installée à la division de l'urbanisme, plus précisément au 406, montée de l'Église. L'inscription sera la suivante « Urbanisme, permis et inspections ».

6) PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 20 juillet 2015.

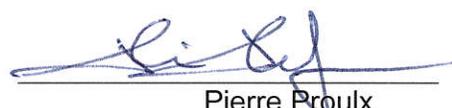
7) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Danielle Myrand

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 20h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Stéphane Côté
Président


Pierre Proulx
Secrétaire